

POUR VOUS
LE DÉPARTEMENT AGIT !


**SAÔNE
& LOIRE**
DÉPARTEMENT



DOSSIER DE PRESSE

COMMISSION PERMANENTE

VENDREDI 8 JUILLET 2022

**PLUS DE 1,8 MILLIONS D'EUROS D'AIDES
OCTROYÉES PAR LE DÉPARTEMENT DE
SAÔNE-ET-LOIRE LORS DE LA COMMISSION
PERMANENTE DU VENDREDI 8 JUILLET 2022**

| AIDE À DOMICILE

RAPPORT N°1

SOUTIEN AUX SERVICES D'AIDE ET D'ACCOMPAGNEMENT À DOMICILE (SAAD) - Cession des droits pour l'insigne SAAD

L'Assemblée départementale du 23 juin 2022 a adopté un plan d'actions global en faveur du maintien à domicile des personnes âgées et des personnes en situation de handicap.

La Saône-et-Loire rencontre, à l'image de bien d'autres départements, des difficultés de recrutement de professionnels de l'accompagnement à domicile. Le Département de Saône-et-Loire agit pour contrer la perte d'attractivité des métiers de ce secteur et souhaite apporter une réponse aux personnes qui ont fait le choix de vivre à domicile.

De manière générale, **l'objectif est de renforcer l'identité du métier d'aide à domicile et**

d'améliorer l'identification des professionnels du domicile par le public, les bénéficiaires et les autres professionnels. Ces éléments d'identification peuvent également permettre de faciliter l'exercice des missions des professionnels du domicile.

3 mesures pour valoriser ces métiers :

- Lancement d'une campagne renforcée de communication
- Conception et mise en place d'un insigne propre aux métiers des services à la personne
- Mise en œuvre d'une démarche de sensibilisation et prévention autour des métiers, des services, pour accompagner la perte d'autonomie



RAPPORT N°2

APPEL À PROJETS EN FAVEUR DES PROCHES AIDANTS

Attribution des subventions

Le soutien aux proches aidants constitue une orientation prioritaire de la politique autonomie du Département de Saône-et-Loire et donne lieu au lancement d'un appel à projets spécifique depuis 2014. Dans ce cadre, une enveloppe de 30 000 € a été votée au budget 2022 en faveur des proches aidants de personnes en situation de handicap.

Les financements accordés par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) pour la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie (CFPPA) permettent en effet de disposer de crédits dédiés pour les personnes âgées et donc de consacrer la totalité de l'enveloppe de 30 000 € prévue au budget du Département de Saône-et-Loire en faveur des aidants de personnes en situation de handicap.

L'appel à projets 2022 en faveur du soutien des proches aidants de personnes en situation de handicap et de personnes âgées, ouvert du 28 mars au 3 mai 2022, a été diffusé aux organismes éligibles connus des services départementaux. Il a également été relayé sur le site internet du Département.

SUR LES 10 PROJETS REÇUS, 9 SONT RECEVABLES :

- **CHALONNAIS - 2 500 €** pour Le Grand Chalon pour des formations et l'organisation de groupe de parole (+ 2 500 € par la CFPPA)
- **CHALONNAIS - 395 €** pour le Centre communal d'action sociale de Saint-Désert pour favoriser le maintien à domicile en facilitant l'intervention des aidants (+395 € par la CFPPA)
- **CHALONNAIS - 5 000 €** pour le Centre communal d'action sociale de Saint-Marcel pour des ateliers au profit de personnes âgées atteintes de maladies neurogénéralives et à leurs aidants (100 % financés par la CFPPA)

- **CHAROLAIS / BRIONNAIS - 1 560 €** pour le Centre d'animation social de Bourbon-Lancy pour des rencontres d'information et d'échange (+ 6 240 € par la CFPPA)

- **AUTUNOIS / MORVAN (Communauté de communes Le Grand Autunois Morvan) - 2 668 €** pour l'Instance régionale d'éducation et de promotion de la santé / IREPS Bourgogne Franche-Comté pour des séances de sophrologie - relaxation (+ 10 673 € par la CFPPA)

- **CHAROLAIS / BRIONNAIS - 1 312 €** pour le Pôle social de Gueugnon pour l'organisation d'ateliers d'échange et de groupe de parole avec un psychologue et un animateur (+ 1 312 € par la CFPPA)

- **CHAROLAIS / BRIONNAIS (Communes de La Clayette, Chauffailles, Bois-Sainte-Marie) - 693,80 €** pour la Mutualité française Bourgogne-Franche-Comté pour des ateliers autour de la prévention de la santé des aidants (+ 2 775 € par la CFPPA)

- **CHAROLAIS / BRIONNAIS (Commune de Bourbon-Lancy) - 158 €** pour la Mutualité française Bourgogne-Franche-Comté pour une exposition ponctuelle autour de la sensibilisation à la santé des aidants (+ 634 € par la CFPPA)

- **CHAROLAIS / BRIONNAIS (secteur de Paray-le-Monial) - 1 366 €** pour la plateforme d'accompagnement et de répit portée par la Résidence départementale d'accueil et de soins (RDAS) pour des ateliers de sophrologie et de soutien psycho-social pour les proches aidants (+ 1 366 € par la CFPPA)

10 634 € financés par le Département de Saône-et-Loire en faveur des proches aidants et des personnes âgées ou en situation de handicap (36% de l'enveloppe 2022)

RAPPORT N°3

APPEL À PROJETS EN FAVEUR D' ACTIONS VISANT À PROMOUVOIR L' ACCÈS AUX OFFRES CULTURELLES INCLUSIVES POUR LES PERSONNES AGÉES ET POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

En lien avec la démarche «Territoire 100% inclusif» - Attribution des subventions

Avec la démarche « Territoire 100% inclusif », portée par le Département de Saône-et-Loire, l'engagement va plus loin. L'enjeu est d'adapter la société à toutes les personnes et, de faire en sorte que le handicap, ou la perte d'autonomie, ne soit plus un frein pour accéder à la scolarisation, aux soins, aux droits, à l'emploi, à la vie citoyenne, au sport et à la culture.

Dans cette dynamique et dans les suites des orientations du Schéma autonomie adopté le 12 février 2016, une enveloppe de 20 000 € a été votée au budget depuis 2020, puis renouvelée chaque année afin de promouvoir l'accès aux offres culturelles inclusives pour les personnes âgées et les personnes en situation de handicap.

L'appel à projets 2022 en faveur d'actions visant à promouvoir l'accès aux offres culturelles inclusives pour les personnes âgées et les personnes en situation de handicap, a été diffusé aux organismes éligibles ou partenaires connus des services départementaux. Il a également été relayé sur le site internet du Département.

SUR 11 PROJETS, 7 ONT REÇU UN AVIS FAVORABLE :

● **5 000 € pour le projet « Rêve animal »** proposé par l'association Atelier pluriel dans le

Mâconnais

● **1 100 € pour le projet « Ouverture vers l'IME »** proposé par le Conservatoire de musique du Grand Autunois Morvan

● **1 100 € pour le projet « Alter Écho - projet musical alternatif pour adultes empêchés »** proposé par l'école de musique du Grand Charolais.

● **2 000 € pour le projet « Actions en faveur des personnes âgées et des personnes en situation de handicap »** proposé par le Conservatoire de Montceau-les-Mines.

● **4 614 € pour le projet « Dessous ma peau te parle »** proposé par l'association Nos Regards de la communauté urbaine Le Creusot-Montceau.

● **2 000 € pour le projet « Chorale intergénérationnelle »** proposé par la Maîtrise Chalonnaise Saint-Charles.

● **1 500 € pour le projet « Ciné-senior pour Actions d'éducation à l'image »** proposé par l'association Chefs op' en Lumière dans le Chalonnais.

17 314 € financés par le Département de Saône-et-Loire pour ces projets d'offres culturelles inclusives (87 % de l'enveloppe 2022).

| HABITAT

RAPPORT N°4

AIDE DEPARTEMENTALE A L'AMELIORATION DE L'HABITAT PRIVE ANNÉE 2022

Prolongation de subvention

Le Département s'est engagé depuis de nombreuses années dans la lutte contre la précarité énergétique et le logement indigne, afin de répondre à un triple enjeu : environnemental, social et économique, pour un territoire attractif. Dans le cadre de sa politique de l'habitat, le Département de Saône-et-Loire intervient en faveur des propriétaires pour les aider à financer des travaux d'amélioration de l'habitat et d'économie d'énergie en complément de l'intervention de l'Agence nationale de l'habitat (ANAH). Le Plan environnement départemental permettant au plus grand nombre de Saône-et-Loiriens d'adapter leur logement aux effets du réchauffement climatique et d'accéder notamment à la performance énergétique a été adopté le 18 juin 2020.

Le 10 juillet 2020, l'Assemblée départementale a décidé de renforcer ses engagements auprès des personnes les plus défavorisées, dans le cadre de la rénovation thermique du parc privé ainsi que dans le cadre de l'habitat indigne en augmentant les plafonds de ressources et le montant des aides. Ce nouveau règlement est applicable aux dossiers déposés à l'ANAH depuis le 10 juillet 2020.

LE DÉPARTEMENT DE SAÔNE-ET-LOIRE COMPLÈTE AINSI LES AIDES DE L'ANAH À HAUTEUR DE 10 % DU MONTANT DES DÉPENSES SUBVENTIONNABLES RETENUES PAR CETTE AGENCE AVEC UN PLAFOND DE TRAVAUX DE :

- **80 000 € pour les propriétaires bailleurs** dont les projets sont réalisés dans le cadre d'Opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH) ou de Programmes d'intérêt

général (PIG) pour des travaux lourds de réhabilitation de logements indignes ou très dégradés,

- **60 000 € pour les propriétaires bailleurs** dont les projets sont réalisés dans le cadre d'OPAH ou de PIG pour des travaux d'amélioration pour la sécurité et la salubrité de l'habitat ou pour réhabiliter un logement dégradé ou encore pour des travaux d'amélioration à la suite d'une procédure prévue par le Règlement sanitaire départemental ou de contrôle de décence,

- **50 000 € pour les propriétaires très modestes** dont les projets sont réalisés pour des travaux lourds de réhabilitation de logements indignes ou très dégradés,

- **20 000 € pour les propriétaires occupants très modestes** pour des travaux d'amélioration pour la sécurité et la salubrité de l'habitat. Pour les propriétaires occupants modestes et très modestes relevant du dispositif « Habiter mieux 71 », le Département s'engage à apporter une subvention forfaitaire de :

- **1 000 € pour les ménages** relevant d'une Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) ou d'un Programme d'intérêt général (PIG) local

- **1 500 € pour les ménages** relevant du secteur diffus (hors OPAH ou PIG local).

Concernant la prolongation du délai de validité de subventions, 2 propriétaires occupants sollicitent un report du délai de validité de leur subvention « Habiter mieux 71 », accordées par la Commission permanente du 6 septembre 2019 afin de terminer les travaux dans leur logement.



RAPPORT N°5

LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE ET LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

Règlement d'intervention des aides à l'amélioration de l'habitat

Le Département soutient les propriétaires occupants du parc privé dans la réhabilitation et la rénovation thermique de leur logement. Il attribue des aides aux propriétaires occupants modestes et très modestes, en complément de celles versées par l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), selon les mêmes critères d'éligibilité.

Le conseil d'administration de l'ANAH du 8 décembre 2021 a fait évoluer le régime d'aides à la rénovation énergétique pour les propriétaires occupants.

Les principales évolutions sont les suivantes :

- L'aide pour la rénovation énergétique aux propriétaires occupants dont les ressources sont modestes et très modestes, « Habiter mieux sérénité » se nomme désormais « Ma Prime Renov' Sérénité » depuis le 1er janvier 2022
- À compter du 1^{er} juillet 2022, en complément du gain énergétique de 35 % à atteindre, le projet de travaux des dossiers « Ma Prime Renov' sérénité » devra permettre d'atteindre une étiquette E après travaux.

- À partir du 1^{er} juillet 2022, la prime Sérénité (antérieurement prime Habiter mieux) est supprimée pour les propriétaires occupants pour permettre le cumul de l'aide « Ma Prime Renov Sérénité » avec les dispositifs des certificats d'économie d'énergie
- Maintien des primes mises en œuvre en 2021 pour valoriser le gain énergétique
- Bonus sortie de passoires thermiques : 1 500 € si le logement est classé F ou G avant travaux et atteint la classe E ou mieux, après travaux
- Bonus Bâtiment Basse Consommation : 1 500 € si le logement atteint l'étiquette A ou B après travaux. Ces deux bonus sont cumulables.
- Pour les projets de travaux de réhabilitation d'un logement indigne ou très dégradé ou les projets de travaux pour l'amélioration de la sécurité et de la salubrité, suppression de la prime Sérénité (antérieurement prime Habiter Mieux) et suppression de l'exigence du gain énergétique de 35 %. Ces dossiers ouvrent droit aux deux bonus mis en place en 2021 pour la valorisation du gain énergétique.

La suppression au 1^{er} juillet 2022 de la prime Sérénité (antérieurement prime « Habiter mieux ») nécessite une adaptation du règlement départemental, afin que le Département puisse continuer d'intervenir en cohérence avec les aides de l'ANAH avec :

L'AIDE « HABITER MIEUX 71 »

Pour tout dossier « Ma Prime Renov' Sérénité » notifié par l'ANAH à compter du 1er juillet 2022, l'aide « Habiter mieux 71 » sera allouée par le Département aux propriétaires occupants très modestes ou modestes pour leurs travaux d'économie d'énergie d'au moins 35 %, à concurrence de :

- **1 000 € pour les ménages modestes et très modestes** relevant d'une Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) ou d'un Programme d'intérêt général (PIG) local
- **1 500 € pour les ménages très modestes** relevant du secteur diffus (territoire non couvert par une OPAH ou un PIG local)

- **1 000 € pour les ménages modestes** relevant du secteur diffus.

L'AIDE DÉPARTEMENTALE À L'AMÉLIORATION DE L'HABITAT PRIVÉ

L'aide départementale à l'amélioration de l'habitat privé des propriétaires occupants vise à soutenir les travaux de mise aux normes d'habitabilité ou de sortie d'indignité ou d'insalubrité (rénovation du réseau électrique, de gaz et d'eau pour plus de sécurité ou renforcement des fondations, pose d'une salle de bain ou changement de toiture...). Elle est versée en complément de l'intervention de l'ANAH et représente :

- **10 % d'un montant de travaux plafonné à 50 000 €** pour les travaux lourds de réhabilitation d'un logement indigne ou très dégradé
- **10 % d'un montant de travaux plafonné à 20 000 €** pour les travaux d'amélioration de la sécurité ou de la salubrité de l'habitat.

CONTACTS UTILES

DIRECTION DÉPARTEMENT DE SAÔNE-ET-LOIRE

de l'Insertion et du Logement Social
Service logement et habitat
03 85 39 66 48 - Fax. : 03 85 39 56 40
dils@saoneetloire71.fr

ANAH - DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES SERVICE HABITAT CONSTRUCTION

03 85 21 28 00
France Renov' - Service public de rénovation de l'habitat
france-renov.gouv.fr - 0 808 800 700 du lundi au vendredi de 9h à 18h

CAUE DE SAÔNE-ET-LOIRE MONTCEAU- LES-MINES

03 85 69 05 26 du lundi au jeudi, de 9h à 12h30 et de 14h à 17h
www.caue71.fr/contacts/contact-faire

ADIL 71

03 85 39 30 70 - adil71@adil71.org

| AGRICULTURE/ ENVIRONNEMENT

RAPPORT N°1

ACTION EN FAVEUR DE L'AGRICULTURE

Le Département inscrit annuellement des crédits destinés au financement d'actions en faveur de l'agriculture. Ce programme vise à apporter une aide aux organismes agricoles et para-agricoles qui assurent la promotion et le développement de l'agriculture départementale.

● **1 500 € pour l'association « Semeurs du possible »** organisatrice des Rencontres nationales des espaces tests agricoles qui ont eu lieu du 22 au 24 juin 2022 à Cluny.

● **1 500 € pour le syndicat du fromage AOP Mâconnais** organisateur de l'évènement « vélos à fromages » qui s'est déroulé du 24 au 26 juin 2022 à Clessé

Dans le cadre du dispositif « Actions en faveur de l'agriculture » deux aides sont attribués par le Département de Saône-et-Loire pour un montant total de 3 500 €.



RAPPORT N°2

AIDES EN SOUTIEN À LA FILIÈRE ÉQUINE

La filière équine en Saône-et-Loire occupe une place majeure au sein de la Région Bourgogne-Franche-Comté dans de nombreux domaines, notamment en nombre d'équidés, de centres équestres, de licenciés, d'éleveurs, d'infrastructures dédiées aux courses (hippodromes) et de manifestations sportives majeures.

5 THÉMATIQUES DESTINÉES À FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DE CETTE FILIÈRE EN SAÔNE-ET-LOIRE :

- Favoriser la promotion et l'attractivité,
- Soutenir les équipements structurants,
- Soutenir les activités d'élevage,
- Professionnaliser les acteurs de la filière,
- Encourager les pratiques mettant le cheval au service de l'humain.

Le règlement d'intervention prévoit de soutenir les manifestations, événements ou projets

selon 3 catégories définies en fonction de leur rayonnement départemental, régional, national voire international, en terme de public.

- **400 €** pour l'association Société des courses hippiques de La Clayette pour l'organisation du Grand Prix du Conseil départemental qui a eu lieu le 31 juillet 2022 à La Clayette.
- **2 000 €** pour l'association Mâcon Chaintré Évènements pour l'organisation du championnat de France AS qui s'est déroulé du 26 au 29 mai 2022.
- **5 000 €** pour l'association Mâcon Chaintré Évènement pour l'organisation du Grand National dressage qui s'est tenu du 3 au 6 juin 2022.

7 400 € d'aides accordées par le Département de Saône-et-Loire dans le cadre du programme « valorisation du tissu rural ».





RAPPORT N°1

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DU DISPOSITIF « CHEQUE- ARBRE 71 » - 5^e programmation

Dans le cadre du Plan Environnement 2020-2030 adopté par délibération de l'Assemblée départementale le 18 juin 2020, le Département de Saône-et-Loire s'est fixé des ambitions en matière de biodiversité, qui se formalisent à travers un Plan nature dont les objectifs principaux sont le renforcement du maillage vert du territoire et l'accompagnement à la plantation de 600 000 arbres.

Le dispositif « Chèque-arbre 71 » a été mis en place pour accompagner les projets de plantations des collectivités et des associations actives dans le domaine de la préservation de l'environnement et des patrimoines.

UNE 5E SÉRIE D'AIDES EST ATTRIBUÉE :

- **37 arbres** pour un programme de plantation à Buffières
- **15 arbres et 43 arbustes** pour la végétalisation de la ZA du Pas Fleury à Tournus
- **16 arbres et 55 arbustes** pour un programme de plantation à Epinac

- **4 arbres et 712 arbustes** pour un programme de plantation à Lugny
- **32 arbres et 11 arbustes** pour un programme de plantation à Lux
- **15 arbres** pour la végétalisation de la place des Lots à Mailly
- **16 arbres** pour la création d'un jardin public communal à Maltat
- **17 arbres** pour la végétalisation de la cour de l'école des Champs Seigneur à Paray-le-Monial
- **49 arbres et 35 arbustes** pour un programme de plantation à Toulon-sur-Arroux.

Dans la continuité de ses engagements, le Département Saône-et-Loire octroie un montant total de 12 000€ pour la plantation de 1057 arbres.



CONTACT PRESSE

DÉPARTEMENT DE SAÔNE-ET-LOIRE
Edwige Labruyère - Hôtel du Département
Rue de Lingendes - CS 70126
71026 Mâcon cedex 9

07 85 11 87 78
Courriel : presse@saoneetloire71.fr
e.labruyere@saoneetloire71.fr

